

09/2022

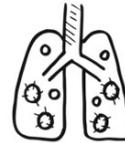
Procédure cas COVID / intégration MESURES COVID SCIENSANO

1. Définition des symptômes COVID



Une personne est définie comme suspecte si elle présente **au moins un des symptômes** suivants sans autre cause évidente :

- fièvre < 12 ans
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente



il/elle présente **au moins deux des symptômes** suivants sans autre cause apparente :

- fièvre > 12 ans
- douleurs musculaires
- fatigue
- rhinite
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse



OU

Qu'il/elle subit une aggravation des symptômes respiratoires chroniques (personnes qui ont un asthme chronique, toux chronique,...).

Veillez noter qu'il existe un **outil d'autoévaluation** qui vous indiquera si vous devez vous faire tester en fonction des symptômes que vous présentez.

Cet outil est disponible via : <https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat>

Pour toute communication concernant COVID19 :

UCCLE: UCC-COVID19-NOTIFICATION@eursc.eu

BERKENDAEL: BRK-COVID19-NOTIFICATION@eursc.eu



2. Je suis malade à la maison : que faut-il faire ?

Un enfant ou un adulte présentant des symptômes COVID doit rester à la maison et contacter son médecin traitant. Le médecin décidera s'il doit être en quarantaine et s'il doit subir un test.

3. Je suis malade à l'école : que faut-il faire ?

Pour les adultes :

J'arrête mon travail en informant mon supérieur et je rentre chez moi directement. Je contacte mon médecin traitant qui décidera de la suite.

**! \ Pas de passage à l'infirmierie sauf urgence vitale ! **

Pour les élèves :

- un élève malade est envoyé à l'infirmierie. L'infirmierie décidera en fonction des symptômes s'il doit être placé en « zone quarantaine ».
- l'élève placé en zone de quarantaine devra être repris le plus rapidement possible par les parents.
- les parents de l'élève malade devront contacter leur médecin traitant qui décidera de la suite en fonction du niveau scolaire de l'enfant (testing, certificat médical, quarantaine,...).

4. Conséquences pour un enfant ou un membre du personnel ayant des symptômes COVID en fonction du niveau scolaire

4.1 Maternelle :

Les enfants âgés de moins de 6 ans ne doivent pas être testés lorsqu'ils présentent des symptômes, sauf :

- si leur état nécessite une hospitalisation
- OU**
- s'ils présentent des symptômes **ET** qu'ils ont été en contact avec une personne infectée.
- Si l'enfant présente des symptômes endéans les 14 jours après contact avec une personne infectée au sein de la famille, l'enfant est considéré comme positif et un test n'est pas nécessaire. Un isolement est alors requis. Cet isolement prend fin 7 jours après l'apparition des premiers symptômes à condition qu'il y ait eu au moins 3 jours sans fièvre et une nette amélioration des symptômes. La fin de l'isolement sera toutefois suivie d'une limitation stricte des contacts pendant encore 3 jours. Si vous choisissez néanmoins de tester l'enfant, seuls les tests PCR ou les tests antigéniques réalisés par un professionnel (médecin, pharmacien) seront acceptés.

Veillez contacter votre médecin traitant qui jugera de la sévérité des symptômes et de la durée du certificat médical.

Si un test est effectué :

- Si le résultat est **négatif**, retour suivant l'avis médical défini par le certificat médical. Pas d'isolement.
- Si le résultat est **positif**, isolement à domicile. L'isolement prend fin 7 jours après l'apparition des premiers symptômes à condition qu'il y ait eu au moins 3 jours sans fièvre et une nette amélioration des symptômes. La fin de l'isolement sera toutefois suivie d'une limitation stricte des contacts pendant encore 3 jours.
- Le premier jour des symptômes = J 0

4.2 Primaire, secondaire et personnel de l'école :

Un test doit être effectué (PCR ou antigénique)

09/2022

Le test antigénique ne peut être utilisé que si la durée des symptômes est inférieure à 5 jours.

Les autotests positifs doivent toujours être confirmés par test PCR ou test antigénique rapide réalisé par un professionnel.

Tant que les résultats ne sont pas connus, l'enfant doit rester à la maison.

- Si le résultat est **négatif**, retour suivant l'avis médical défini par le certificat médical. Pas d'isolement.
- Si le résultat est **positif**, isolement à domicile. L'isolement prend fin 7 jours après l'apparition des premiers symptômes à condition qu'il y ait eu au moins 3 jours sans fièvre et une nette amélioration des symptômes. La fin de l'isolement sera toutefois suivie du port en continu du masque en intérieur et d'une limitation stricte des contacts pendant encore 3 jours. Ceci implique qu'il n'est pas possible d'enlever le masque en présence d'autres personnes et donc de fréquenter la cantine, il faudra prévoir des tartines que l'élève mangera à l'écart, à savoir :
Pour les P1 : cantine de Fabiola
Pour les P2 à P5 : Salle S001 du bâtiment Erasme
Pour les S1 à S3 : cafétéria Platon, sous le préau.
- Si ces dernières mesures ne sont pas réalisables, un isolement de 10 jours sera réalisé.
- Le premier jour des symptômes = J 0

5. Que se passe-t-il en cas d'élève ou de professeur positif dans une classe ?

5.1 Pour le maternelle et le primaire et le secondaire :

- Tous les membres du groupe sont considérés comme des contacts à faible risque.
- La classe poursuit ses activités normalement.
- Pas de test ni de quarantaine pour les autres élèves et professeurs de la classe ;
- S'ils développent des symptômes, ils devront s'isoler, se faire tester et avvertir l'école du résultat (**voir point 4.2**)

6. En cas de contact à haut risque en dehors de l'école :

Depuis le 17 mars 2022 :

- il n'y a plus de suivi systématique des contacts par les call centers, et il n'y a plus de quarantaine.
- De façon générale, les contacts à haut risque doivent payer une attention particulière aux mesures d'hygiène de base et limiter les contacts sociaux pour une période de minimum 7 jours, en évitant particulièrement tout contact avec une personne fragile.
- Les contacts à haut risque ayant eu lieu au sein du ménage doivent encore respecter des mesures et ce peu importe le statut vaccinal, à savoir : à partir de 6 ans, port du masque buccal fortement recommandé pour tous les contacts en dehors du foyer pendant 7 jours après le dernier contact à haut risque. Si le port du masque en continu n'est pas possible, un autotest doit être effectué et répété

chaque jour. Ceci implique que la fréquentation de la cantine n'est possible que si un autotest quotidien est réalisé.

Nous recommandons vivement aux parents d'élèves ainsi qu'aux membres du personnel de réaliser régulièrement des autotests.